

Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juin 2026

Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents M. TROTET Ludovic – Mme DUSONCHET Sylvia – M. COLLET Stéphane – Mme DUVERNEY Marjorie — M. CORDOBA François – Mme ROGER Jacqueline – Mme MICHALAK Maryse – M. AESCHLIMANN Frédéric – Mme DURANSON Sandrine – Mme PINO Déborah – Mme PINAUD Vanessa – M. MONTANT Baptiste — M. JUREDIEU Kevin – M. TISSOT Mickaël – M. MERLIER Etienne

Absents excusés : Néant

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 - Présents : 15 - Absents excusés : 0 - Absents : 0 - Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme DURANSON Sandrine

1. M. le Maire présente les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 6 février 2026, 21 mars 2026, 7 avril 2026 et 28 avril 2026. Les élus approuvent ces procès-verbaux à l'unanimité.
2. Ensuite, M. le Maire propose au Conseil municipal de voter une délibération rectificative pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offre, pour donner suite au retour du contrôle de légalité indiquant qu'il manquait un membre. Ladite délibération retire et remplace la délibération portant sur le même objet du 7 avril 2026 afin de rectifier l'erreur initiale. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.
3. De la même façon, M. le Maire propose au Conseil municipal de voter une délibération rectificative pour la fixation du montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints. La nouvelle délibération rectifie l'erreur constatée par le contrôle de légalité, à savoir la mention de la date d'effet desdites indemnités à compter du 1^{er} avril 2026, contrevenant aux dispositions de l'article L.2123-20 du Code général des collectivités territoriales précisant que les indemnités sont allouées pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.
4. Ensuite, les élus du Conseil municipal procède à l'élection des délégués appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs. Le déroulé et les résultats du scrutin sont retracés dans le procès-verbal ad hoc joint au présent procès-verbal.
5. À la suite de son installation, le Conseil municipal est invité à établir la liste des contribuables proposés pour siéger dans la commission communale des impôts directs, constitué pour la durée du mandat municipal ayant débuté le 15 mars dernier. Les élus approuvent à l'unanimité la liste proposée par M. le Maire.
6. Les élus ont ensuite confirmé à l'unanimité le dépôt de deux demandes de subvention pour consolider le financement du projet de réfection et de désamiantage du toit de la

salle des fêtes. Plus précisément, le coût de ce projet étant évalué à 254 166,53 € HT, le Conseil municipal sollicite le Conseil départemental afin d'obtenir une subvention de 76 250 € au titre du Plan ruralité, et une autre subvention de 50 833 € au titre du Contrat d'avenir et de solidarité 2026.

7. Afin de palier l'absence de la secrétaire générale actuellement en congés maladie, les élus ont décidé à l'unanimité d'adhérer aux services de renforts et d'accompagnements spécifiques du centre de gestion de la Haute-Savoie.
8. Également dans le but de consolider les services municipaux, les élus, à l'unanimité, ont décidé de l'embauche saisonnière de renfort estivaux pour les services techniques ainsi qu'approuvé recrutements pour accroissement temporaire d'une assistante de cantine et d'un renfort sur le secrétariat général.
9. La délibération portant affectation du résultat comptable de l'exercice 2025 sur le budget 2026 ayant également été retoquée par le contrôle de la légalité, les élus ont unanimement approuvé une délibération corrective des erreurs matérielles constatées sur les sommes reportées.
10. Le Conseil municipal a ensuite décidé à l'unanimité la session d'une parcelle communale au profit d'un propriétaire privée riverain.
11. Dans la continuité de la rationalisation du patrimoine communale, les élus ont approuvé l'échange de terrains à conclure avec les propriétaires privés riverains afin de régulariser l'emprise foncière du bâtiment communal de l'ancienne mairie.
12. En dernier lieu, s'agissant des délibérations, le Conseil municipal a confirmé à l'unanimité la création et la composition des sept commissions municipales thématiques.
13. Questions diverses :
 - M. le Maire informe les élus des points suivants :
 - Cette année, dans le cadre du tirage au sort annuel, des arbusigniens ont été désignés pour siéger au sein des jurys d'assises.
 - Afin de régulariser la situation de l'occupation de la place de l'église par un camion à pizza, M. le Maire propose aux élus de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le gérant, en contrepartie d'une redevance de 600 € par an comme actuellement. Mme PINO propose d'inscrire dans le contrat qu'en cas d'évènement communal nécessitant le retrait du camion, le débit de boissons lié à l'activité restera à disposition de la commune. M. JUREDIEU propose de prévoir une clause spécifiant que le contrat

est transféré au nouveau gérant en cas de cession de l'activité. Invité à voter par M. le Maire, les élus décident à l'unanimité de limiter l'installation du foodtruck du jeudi au dimanche. Ils précisent que le foodtruck devra être retiré en dehors des périodes d'exploitation, et notamment les jours de commémoration, d'offices religieux et de sépultures/mariages/baptêmes.

- M. le Maire informe les élus qu'un problème de pollution des eaux du ruisseau par la fruitière a été constaté. L'intervention des techniciens du Syndicat des rocailles de Bellecombe a permis de confirmer que ces problématiques de pollution venaient de la fruitière. Il précise que la mairie est en relation avec les gérants et le SRB pour trouver rapidement une solution à ce problème. En réponse à une question de M. JUREDIEU, M. TROTTET confirme que toutes les maisons situées au-dessus sont raccordés au réseau public d'assainissement.
 - Concernant le sujet de la cantine scolaire, M. COLLET explique que la commune est actuellement en discussion avec l'association « Fédération des œuvres laïques » haut-savoyarde pour étudier l'opportunité d'une reprise par eux de la gestion de la cantine et du périscolaire, la prochaine réunion étant programmée le 17 juin prochain. Dans la droite ligne de ces échanges, il indique qu'il a participé, sur invitation de la commune de Villy, à une réunion avec la FOL concernant les centres de vacances repris par la FOL. Il précise que ce changement de gestionnaire va impliquer des modifications de tarification, notamment pour les enfants vivant à Arbusigny et accueillis dans ces centres.
 - M. le Maire indique que, pour le passage du Tour de France le 19 juillet prochain, un habitant de la commune envisage une animation avec buvette dans le village. Le champion de vélo Jérôme COPPEL envisagent de compléter celle-ci par une autre animation complémentaire. Les élus décident à l'unanimité de soutenir l'initiative en prenant à la charge de la commune la location des chapiteaux pour les deux événements, étant précisé que le chapiteau sera installé avant pour être utilisé pour l'animation du 14 juillet.
 - M. le Maire informe les élus qu'il a sollicité des devis pour le remplacement des portes du local des services techniques.
 - Il ajoute qu'une campagne de reprise des nids de poule sur les routes communales est en cours, et que la commune a commandé des travaux de réfection de la route du centre-bourg qui seront réalisés la semaine prochaine.
 - Il indique qu'une habitante de la commune, actuellement en étude, a été recruté pour un mois afin de palier à l'arrêt maladie d'un agent chargé du ménage et de la cantine d'ici à la fin de l'année scolaire.
- Les adjoints et responsables de commissions exposent au Conseil municipal un résumé des dernières séances des commissions.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

En application de l'article L.3121-13 du Code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal est arrêté et approuvé par le Conseil municipal au cours de la séance suivante et publié et conservé dans les conditions légales.

La Secrétaire de séance

Le Maire

Sandrine DURANSON

Ludovic TROTET